



Pamiers le 26.08.2022

Objet : Circulaire rentrée scolaire 2022

Chers parents,

C'est avec une grande joie que nous accueillerons nos élèves dans nos murs après des vacances que j'espère à la fois reposantes et dynamisantes.

Une nouvelle année scolaire s'annonce et nous souhaitons qu'elle soit pour vos enfants une année de réussite et de projets, malgré des conditions sanitaires toujours d'actualité.

La rentrée aura lieu le 1 septembre 2022 à 9h pour les 2nd pro, les 1ST2S et les 3^{ème} PM.

Ces classes seront libérées à 12h.

Les 1^{ère}, Tles pro et Tles ST2S rentreront le 1^{er} septembre 2022 à 14h et seront libérés à 16h.

L'emploi du temps normal démarrera le 2 septembre au matin.

Afin de démarrer dans de bonnes conditions, je tiens à mettre l'accent sur quelques points importants sur lesquels nous vous demandons d'être vigilants :

➤ **Protocole sanitaire en vigueur à la rentrée :**

« Pour l'année scolaire 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse maintient une stratégie reposant sur un enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Une cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire est également recherchée pour cette année scolaire ».

➤ **2. Matériel et tenue professionnelle**

Afin que votre enfant soit dans les meilleures conditions de réussite, nous vous rappelons qu'il est nécessaire qu'il soit en possession de ses livres et fournitures au plus tard **le 18 septembre 2022**. Une **liste des fournitures scolaires** a été communiquée aux élèves de seconde professionnelles et aux élèves de 3^{ème} PM. Cette liste reste d'actualité tout au long du cycle de formation. Il se peut toutefois que certains enseignants demandent de nouvelles fournitures en cours d'année.

Un correspondant Région sera présent au Lycée pour procéder à la distribution des manuels scolaires financés par la Région. Pour cela, il est impératif que tous les ouvrages aient été remis en fin d'année pour permettre la redistribution dès le début du mois de septembre.

Nous insistons sur le fait que chaque élève doit avoir son manuel scolaire et son matériel à chaque cours pour éviter toute sanction scolaire.

D'autre part le port de la **tenue professionnelle** pour **tous** les élèves du Lycée est exigé tous **les vendredis** et fera l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire. Il s'agit de **sensibiliser les jeunes aux codes d'intégration dans le monde du travail**. Les professeurs vous donneront des précisions lors de la réunion de rentrée pour les élèves de seconde et de 3^{ème} Prépa-métiers.

➤ **Casiers**

➤ Chaque élève peut bénéficier de l'utilisation d'un casier pour déposer ses affaires personnelles en cours de journée. Il est donc responsable de ce qu'il contient. Chaque casier est numéroté et attribué à un ou 2 élèves.



➤ **3. Période de formation en entreprise**

Dans le cadre des programmes de bac pro, un certain nombre de semaines de stage est obligatoire pour l'obtention du bac (entre 7 et 8 semaines par an). **La recherche de stage fait également partie de l'évaluation. L'assiduité et la posture professionnelle** durant le stage font également l'objet d'une évaluation qui compte pour l'examen. Nous attirons votre attention sur le fait que les entreprises et organismes de Pamiers sont très sollicités par d'autres stagiaires. Aussi, il est souhaitable d'anticiper la recherche d'entreprise au plus tôt, pour trouver des lieux de stage correspondant aux objectifs à atteindre. Les dates et conventions de stage seront remises à votre enfant dès la rentrée.

➤ **4. Baccalauréat.**

Le baccalauréat se prépare sur l'ensemble de la durée du cycle de formation. La présence aux examens blancs ainsi qu'aux contrôles et aux rattrapages des contrôles est indispensable.

Le bac s'obtient à partir de la note de 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves. Un élève qui obtient entre 8 et 10 de moyenne peut se présenter aux épreuves de contrôle.

Cependant pour les bacs professionnels, les élèves qui obtiennent entre 8 et 10 de moyenne générale ne sont éligibles aux épreuves de contrôle (repêchage), que s'ils ont obtenu la moyenne aux épreuves professionnelles, à savoir : Mathématiques, éco-droit, PSE, épreuves professionnelles, et évaluations des périodes de stage).

➤ **5. Assiduité ponctualité.**

Notre objectif prioritaire depuis quelques années est de lutter contre l'absentéisme, cause indéniable de l'échec et du décrochage scolaire et, à plus long terme, de difficulté d'insertion dans le monde du travail. **De plus l'assiduité est également un critère de sélection pour l'orientation post bac et devient un élément décisif pour les jurys de baccalauréat.** Nous avons besoin d'être soutenus par les familles dans cette démarche pour permettre aux jeunes d'acquérir une rigueur professionnelle nécessaire, d'abord pour la réussite de leurs examens mais aussi pour comprendre les conséquences du manque d'assiduité et de ponctualité dans toute structure professionnelle.

Par conséquent, les rendez-vous médicaux, les leçons de code ou de conduite doivent être pris en dehors des heures de cours.

➤ **6. Modifications d'emploi du temps :**

Nous serons parfois amenés à modifier les emplois du temps des élèves en fonction de l'organisation de la vie scolaire (et des périodes de stages). Ces modifications seront effectuées dans le respect du rythme scolaire de vos enfants.

➤ **7. Communication avec les familles :**

Afin de faciliter les échanges avec les parents, les informations concernant les changements d'emploi du temps, les dates de réunions, la distribution des convocations aux examens, etc... seront transmises par mail.

Les identifiants et mots de passe de l'ENT de l'Etablissement Ecole Directe vous seront communiqués prochainement. Les familles ont la possibilité de télécharger l'application sur leur téléphone portable pour faciliter l'utilisation.

➤ **8. Utilisation des portables :**

Afin de permettre une meilleure concentration des élèves, d'éviter toute suspicion d'utilisation inappropriée des téléphones portables et de garantir le droit à l'image de chacun pendant les cours, les portables seront consignés dans une boîte prévue à cet effet à chaque début de cours. Avant le dépôt dans la boîte, chaque portable doit être protégé (coque, étui, housse, chaussette, ...ou à défaut, l'envelopper dans une feuille de papier en ayant écrit nom et prénom).

En cas d'incident, l'Etablissement dégage toute responsabilité (voir Règlement intérieur).



➤ **9. Accès Etablissement :**

Compte tenu des consignes Vigipirate, l'accès sur le parking de l'Etablissement n'est possible que si les familles ont pris rendez-vous et se sont signalés à l'entrée.

Nous demandons aux parents de veiller à ne pas entraver la circulation devant le Lycée lorsqu'ils déposent leur enfant.

➤ **10. Carte jeunes :**

La demande Carte Jeune doit être effectuée par les familles des élèves de 2^{nde} et 3^{ème} PM avant la rentrée (voir site de la Région).

➤ **11. Rappel des horaires : année scolaire 2022-2023 :**

- Ouverture à partir de 7h45 sous le préau.
- Répartition des horaires de cours
 - 8H10 9H05
 - 9H05 10H00
 - 10H00 10H20 Récréation
 - 10h20 11h15
 - 11h15 12h10
 - 12h10 13h15 Pause médiane**
 - 13h15 14h10
 - 14h10 15h05
 - 15h05 15h10 Récréation
 - 15h10 16h05
 - 16h05 17h
- Horaires du mercredi adaptés aux horaires des transports scolaires
 - 8h05-9h
 - 9h-9h55
 - 9h55-10h05 Récréation
 - 10h05-11h
 - 11h-11h55

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer lors des réunions qui vous seront proposées en cours d'année et restons à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez utile.

Veillez croire chers parents, en notre entier dévouement à la mission qui nous incombe.

Mme Laurence DOYEN
Chef d'Etablissement